

SECTEURS

SECTEURS D'ACTIVITÉS



FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES



QUE RETENIR DU SECTEUR "**FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES**" ?

Secteurs / Secteurs d'activités : Fabrication d'équipements électriques

 QUE RETENIR DU SECTEUR "FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES" ?



Le secteur **Fabrication d'équipements électriques** représente **0,7 %** de l'emploi salarié d'Auvergne - Rhône - Alpes, soit **22 250** salariés

Les emplois se répartissent prioritairement au sein des entreprises de **50 salariés et plus**

La zone d'emploi **de Grenoble** est celle comprenant le plus d'emplois salariés du secteur



Dans ce secteur, la proportion des non-diplômés est **moins élevée que** celle de l'ensemble des secteurs



Au regard de l'ensemble des secteurs, la part des seniors de 50 ans et plus est **plus prégnante** dans ce secteur

Au regard de l'ensemble des secteurs, la part des femmes est **moins importante** dans ce secteur

Les **cadres et professions intellectuelles supérieures** sont la catégorie socioprofessionnelle la plus fréquente

Au premier rang des métiers se positionne celui de **ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)**



La stabilité ¹ des contrats de travail dans ce secteur est **plus marquée que dans** l'ensemble des secteurs

La part des emplois non salariés de ce secteur est **moins importante que** celle de l'ensemble des secteurs

Les temps partiels sont **moins** répandus que dans l'ensemble des secteurs



L'évolution des offres d'emploi durables ² est **plus élevée que** celle de l'ensemble des secteurs



L'évolution des déclarations d'embauche de plus d'un mois³ est **plus élevée que** celle de l'ensemble des secteurs

Lorsque le secteur en question est qualifié de "proche" ou "équivalent" à l'ensemble des secteurs, cela signifie que l'écart est inférieur à 5 %.

 Notes :

1 CDI + Fonction publique

2 Offres en CDI et CDD de plus de 6 mois collectées enregistrées par Pôle emploi (hors agences d'intérim, hors offres des partenaires diffusées sur le site Pôle emploi)

3 Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) CDI et CDD de plus d'un mois, hors intérim, secteur privé hors agricole